

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2021 à 20h00 selon convocation en date du 6 décembre 2021.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - M BUSSIERE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
Mme BRAULT

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Objet : Délibération n°2021-080 : Instruction des Autorisations du Droit des Sols

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la convention signée en décembre 2017 avec la Commune d'Ussel et Haute Corrèze Communauté concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme suite au désengagement de l'Etat, arrive à son terme le 31 décembre 2021.


Le service commun d'instruction mis en place à l'époque va être dissous et chaque commune devra prendre une nouvelle décision pour l'instruction des actes et autorisations prévues au code de l'urbanisme pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune, à savoir potentiellement : le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, le certificat d'urbanisme et la déclaration préalable.

Haute Corrèze communauté propose de monter un nouveau service commun pour instruire les autorisations des communes le souhaitant.

Monsieur le Maire propose que l'instruction soit réalisée en interne.

Après en avoir délibéré, Les membres de l'Assemblée :

⇒ Approuvent l'instruction des Autorisations du droit des sols en interne

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 
ID : 019-211911300-20211210-D2021080-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 10 décembre 2021.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

